



## AVIS A LA POPULATION

### RESTRICTION SEVERE D'UTILISATION DE NOTRE EAU

La Municipalité avise la population, qu'en raison de la sécheresse persistante et de la baisse constante du débit des sources qui couvre difficilement la consommation journalière, les restrictions sont strictement maintenues jusqu'à nouvel avis.

Pour rappel :

- L'arrosage extérieur automatique et au jet est interdit, seul l'arrosage manuel des potagers est autorisé.
- Les nettoyages extérieurs sont interdits.
- Les nettoyages extérieurs des véhicules sont interdits.
- Les fontaines et robinets avec écoulement continu doivent être fermés.
- Interdiction de soutirer de l'eau aux bornes hydrantes sans autorisation municipale.

Le non-respect de ces restrictions est passible d'amende.

Art. 39 règlement communal sur la distribution de l'eau / Art. 17 LDE - Loi cantonale sur la distribution de l'eau/ LContr : Loi sur les contraventions.

Ces mesures visent également à assurer les réserves incendie.

Quelques conseils à appliquer impérativement pour économiser notre eau :

- Eviter les fuites.
- Eviter de laisser couler l'eau du robinet pendant la vaisselle, le rasage ou le brossage des dents.
- Prendre des douches plutôt que des bains et limiter le temps de la douche.
- Utiliser le lave-vaisselle et le lave-linge uniquement lorsqu'ils sont pleins.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension et de votre action citoyenne.

**LA MUNICIPALITE**

Corbeyrier, le 12.07.2022